

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2025
PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 13 janvier 2025 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège	no	1
Doris Jetté	Siège	no	2
Sylvie Lacoursière	Siège	no	4
Denis Bergeron	Siège	no	5
Georges Lysight	Siège no 6		

Absent : Regent Michaud Siège no 3, Arrive à 19h08

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière,

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens qu'un avis consultatif pour la construction du trottoir sera tenu dans les jours qui viennent. L'information sera affichée aux deux endroits.

Le Maire informe les citoyens qu'une lettre a été reçue du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable concernant la mise en place, en 2025, de l'interdiction du camionnage de transit sur les routes 350 et 349, aux abords du rang Waterloo. Cette mesure sera effective après la fin des travaux sur le pont Allard. Il tiendra informer les citoyens de toute évolution à ce sujet

001-01-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024

3. CORRESPONDANCE

4. PERIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Adoption des dépenses de décembre 2024
- 5.2. Rapports de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 décembre 2024
- 5.3. Registre public des déclarations des élus
- 5.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensations 2025
- 5.5. Autorisation de reproduire les clés chez Serrupro
- 5.6. ADMQ – Cotisation annuelle pour l'année 2025
- 5.7. ADMQ – Congrès 2025

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1. Fin de probation de l'employé 32-104

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. Service Incendie – Bilan des activités 2024
- 7.2. Service Incendie – Nomination de Vincent Bergeron Capitaine Incendie

8. TRANSPORT/VOIRIE

- 8.1. Nomination de François Papillon comme le responsable canin
- 8.2. Paiement de la facture des travaux d'ingénieur de la MRC relative aux travaux de la phase-2 de la TECQ2019/2024
- 8.3. Ramassage des conteneurs à déchets
- 8.4. Recommandation d'achat de panneaux silhouettes d'enfants

9. URBANISME

- 9.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 329-25 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 276-16 touchant la modification d'une zone d'aménagement en réserve 502 RS en zone prioritaire, zone 301 I et le changement de zone industrielle (301 I) en zone résidentielle (R)

10. ENVIRONNEMENT

- 10.1. Plan de protection des sources d'eau potable 2025 - OBVRLY

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

- 11.1. Travaux à réaliser avec les fonds dédiés au PSPS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PERIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

002-01-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

003-01-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

004-01-2025

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2024 totalisant un montant de 195 521,77\$ tel que présenté et les salaires de décembre au montant de 33 986,94 \$.

Broderie Aile D'Art	762,29 \$
Groupe CLR	160,17 \$
Hydro-Québec	3 030,98 \$
Patrick Morin	1 026,50 \$
Services de cartes Desjardins	493,67 \$
Sogetel Inc.	156,33 \$
Telus	69,58 \$
Dépense administration	1 024,43 \$
Frais de déplacement sécurité Public	41,80 \$
Bernard Lessard Excavation Inc.	8 163,83 \$
Dépense bibliothèque	117,55 \$
Excavation Arseneault	563,38 \$
Dépense voirie	34,48 \$
Infotech	9 061,20 \$
Kersia Canada Ltée	409,42 \$
Nordikeau Inc.	665,14 \$
Régie d'aqueduc de Grand Pré	11 301,00 \$
Services techniques(Piles Rechge +Rechge Cylind	175,51 \$
Transport Viateur St-Yves Inc.	37 729,18 \$
AIL Industries Atlantic Ltée (Ponceaux)	82 316,79 \$
BMR – Matériaux F.P. Inc.	100,38 \$
Achat bénévole	30,00 \$
Épicerie Jacques Lessard	496,86 \$
Frais de Mutation	36,00 \$
Guy Pichette Inc. (Location Retrocaveuse)	551,88 \$
I. Gagnon & Fils (1983) Inc.	123,60 \$
Librairie Poirier	300,00 \$
Librairie Renaud-Bray	70,25 \$
Maski Ford (Achat Pneu Hiver Pickup)	1 503,69 \$
MRC de Maskinongé	32 182,31 \$
Municipalité de Ste-Ursule	539,94 \$
Municipalité de St-Léon-le-Grand	1 148,45 \$
Qualilab Inspection Inc.	412,47 \$
REZO l'agence sociale Inc.(Aide Facebook)	60,37 \$
SBM Membre du Groupe Dijitec(Photocopieur)	662,34 \$
Total	195 521,77 \$

Monsieur le maire demande le vote.

005-01-2025

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 31 décembre 2024 tel que présenté par la greffière-trésorière.

Monsieur le maire demande le vote.

006-01-2025

REGISTRE PUBLIC DE DÉCLARATION DES ÉLUS

La directrice générale doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLQ.c.E-15.1.0.1)

Les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al.2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès de la directrice générale, lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage dans les 30 jours de la réception.

L'acceptation d'un don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage quelle que soit sa valeur, est cependant interdit lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (article 6, al.1, par 4^oLoi sur l'éthique)

Le registre public ne contient aucune mention.

007-01-2025

AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS 2025

Monsieur le conseiller Regent Michaud donne l'avis de motion pour l'adoption du règlement 328-25 sur l'imposition des taxes municipales et compensations 2025 qui sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil;

Monsieur le conseiller Regent Michaud dépose le projet de règlement 328-25 sur l'imposition des taxes municipales et compensations 2025.

CONFORMÉMENT à l'article 455 du Code municipal, le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mis à la disposition du public.

008-01-2025

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la première quote-part de la Régie-Aqueduc de Grand Pré au montant de 11 301\$ plus les taxes, facture numéro 2025-01-SA.

Monsieur le maire demande le vote.

009-01-2025

AUTORISATION DE REPRODUIRE LES CLES CHEZ SERRUPRO

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Serrupro demande au conseil de mandater les employés habilités à reproduire les clés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'autoriser les employés :

- Mme. Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière;
- M. François Papillon, directeur des travaux publics;

À reproduire les clés chez Serrupro avec présentation d'une preuve d'identité;

QUE cette résolution numéro 009-01-2025 abroge toute autre résolution antérieure.

Monsieur le maire demande le vote.

010-01-2025

ADMQ – COTISATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu de renouveler la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec ainsi que l'assurance au coût de 1 125,87\$ taxes incluses à la directrice générale.

Monsieur le maire demande le vote.

011-01-2025

ADMQ – CONGRÈS 2025

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ aura lieu du 18 au 20 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la directrice générale à s'inscrire au congrès 2025 tel que mentionné dans son contrat de travail et entérine la réservation de la chambre d'hôtel pour ces dates.

Monsieur le maire demande le vote.

6. RESSOURCES HUMAINES

012-01-2025

FIN DE PROBATION DE EMPLOYÉ 32-104

CONSIDÉRANT la résolution numéro 205-10-2024 relative à l'embauche de l'employé numéro 32-104, en date du 15-10-2024;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation prend fin le 15 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a effectué l'évaluation de fin de probation et recommande de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal confirme l'employé numéro 32-104 à titre d'employé régulier de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Monsieur le maire demande le vote.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

013-01-2025

SERVICE INCENDIE – BILAN DES ACTIVITÉS 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont **d'une part**, prenne connaissance du bilan du service des incendies de l'année 2024 déposé par le directeur incendie à la table du Conseil.

D'AUTRE PART QUE le Conseil accepte le rapport et félicite Monsieur Denis Bergeron pour le bon travail durant l'année 2024.

Le bilan sera déposé sur le site internet.

Monsieur le maire demande le vote

014-01-2025

SERVICE INCENDIE - NOMINATION DE VINCENT BERGERON CAPITAINE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte l'embauche de M. Vincent Bergeron comme capitaine au service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Monsieur le maire demande le vote

8. TRANSPORT/VOIRIE

015-01-2025

NOMINATION DE FRANÇOIS PAPILLON COMME LE RESPONSABLE CANIN

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de François Papillon nouveau directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu de nommer Monsieur François Papillon comme responsable canin, en remplacement de Monsieur François Lussier, avec les pouvoirs habituels de l'inspecteur canin.

Monsieur le maire demande le vote.

016-01-2025

PAIEMENT DE LA FACTURE DES TRAVAUX D'INGÉNIEUR DE LA MRC RELATIFS AUX TRAVAUX DE LA PHASE-2 DE LA TECQ2019/2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 120-06-2024 octroyant le contrat des travaux de la phase 2/TECQ2019-2024 à la compagnie Forage 3D LTÉE;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur monsieur Francis Paul Gélinas de la MRC de Maskinongé a fait le suivi des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu les factures numéros 108046 et 108047 relatives aux travaux d'ingénierie de la MRC pour lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par monsieur le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu par

les membres du conseil d'approuver le paiement de la facture au montant total de 29 728,28\$, conformément aux modalités prévues.

Monsieur le maire demande le vote.

017-01-2025

RAMASSAGE DES CONTENEURS A DECHETS

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale concernant le ramassage des conteneurs à déchets a pris fin en décembre 2024 avec la municipalité de Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait actuellement affaire avec la compagnie E360S (9413-1778 Québec Inc.) pour la collecte des ordures;

CONSIDÉRANT QU'en plus du service de ramassage, la compagnie E360(9413-1778 Québec Inc.) offre leur propre conteneur pour le ramassage des déchets de la municipalité;

QUE, si l'entente est prolongée d'un an, une majoration des prix de 5% sera appliquée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'accepter le contrat de la compagnie E360(9413-1778 Québec Inc.), au montant total au coût de 9 207,20 \$ taxé incluse, avec entente de prolongation d'un an.

Monsieur le maire demande le vote.

018-01-2025

RECOMMANDATION D'ACHAT DE PANNEAUX SILHOUETTES D'ENFANTS

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil d'installer des panneaux de réduction de vitesse (Silhouette d'enfants);

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue est la compagnie Kalitec, au montant total de 2 215,58\$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu que ce conseil accepte la soumission de Kalitec dont la facture numéro IN03633, au montant de 2 215,58 \$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote.

9. URBANISME

019-01-2025

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-25 RELATIF A LA MODIFICATION DU REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 276-16 TOUCHANT LA MODIFICATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT EN RESERVE 502 RS EN ZONE PRIORITAIRE D'AMENAGEMENT SANS AUGMENTER LA SUPERFICIE DE LA ZONE PRIORITAIRE, ZONE 301 I ET LE CHANGEMENT DE ZONE INDUSTRIELLE (301 I) EN ZONE RESIDENTIELLE (R).

Monsieur le conseiller Martin Harvey donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un projet de règlement sur la modification de zonage 276-16;

Monsieur le conseiller Martin Harvey dépose le projet de règlement numéro 329-25 relatif à la modification de zonage 276-16.

Monsieur le maire demande le vote.

10. ENVIRONNEMENT

020-01-2025

PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE 2025 - OBVRLY

Reporté

CONSIDÉRANT QUE la protection des sources d'eau potable est essentielle pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a lancé le Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) dont l'objectif visait à soutenir les acteurs locaux et régionaux dans le renforcement de la protection des sources d'eau potable au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré a déposé une demande d'aide financière au PEPPSEP en partenariat avec la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat a mandaté l'Organisme de bassin versant des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) comme organisme accompagnateur ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré a demandé la collaboration des municipalités de Sainte-Ursule et de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable puisqu'elle a des sources d'eau potable sur leur territoire et aucun pouvoir de réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bassin versant des rivières du Loup et des Yamachiche a élaboré un plan détaillé concernant la protection des sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan propose des mesures concrètes et adaptées visant à protéger les sources d'eau potable situées sur le territoire et des régions avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE le plan a été rédigé en suivant les lignes directrices du Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption et l'appui à ce plan de protection des sources d'eau potable s'inscrit dans une vision durable et responsable de la gestion des ressources en eau ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ont reçu au préalable une copie du « Plan de protection des sources d'eau potable » et renoncent à sa lecture séance tenante ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par _____ et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du « Plan de protection des sources d'eau potable » rédigé par l'organisme de bassin versant des rivières du Loup et des Yamachiche et adopte son contenu ;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à collaborer avec l'organisme et les parties prenantes

concernées pour la mise en œuvre des mesures identifiées dans le « Plan de protection des sources d'eau potable » ;

QU'une copie de la présente résolution sera transmise aux parties prenantes concernées, à l'organisme de bassin versant des rivières du Loup et des Yamachiche, ainsi qu'aux instances gouvernementales concernées.

Monsieur le maire demande le vote.

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

021-01-2025

TRAVAUX A REALISER AVEC LES FONDS DEDIES AU PSPS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a accumulé un fond d'une valeur de 30 400\$ du PSPS (Politique de Soutien aux Projets Structurants), qui doit être utilisé pour des travaux de développement dans la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu par les membres du conseil d'utiliser les fonds pour des travaux de construction d'un Préau au parc, de faire la peinture de la surface de la patinoire et de procéder à la réfection des bandes.

Monsieur le maire demande le vote.

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posés par les citoyens sur les salaires, sur la construction du trottoir sur Waterloo et sur le déneigement.

14. CLÔTURE DE LA SESSION

022-01-2025

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 20h07.

Michel Pelletier
Maire

Mamou Kaba
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire